

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Sétif 2
Secrétariat général
Sous Direction des Personnels et de la Formation



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Sétif 2, annonce l'ouverture d'un concours de recrutement dans les grades suivant :

| Grade | Mode de recrutement | Conditions d'accès | Spécialités | Nombre de postes ouverts | Autres Conditions |
|--------------------------------------|---------------------|---|-------------|--------------------------|---------------------------|
| Technicien Supérieur en Informatique | Concours sur titre | Les candidats titulaires d'un diplôme TS en informatique ou informatique de gestion ou DUEA en informatique. | / | 10 | résidence wilaya de Sétif |
| Secrétaire Principal de direction | | Les candidats titulaires d'un diplôme de technicien supérieur en secrétariat ou d'un titre reconnu équivalent | | 03 | |

LES DOSSIERS DE CONDIDATURE DOIVENT COMPORTER LES PIECES SUIVANTES :

- Demande manuscrite.
- Fiche de renseignement
- Une copie certifiée conforme à l'original du titre ou diplôme requis,
- copie certifiée conforme à l'original à la pièce d'identité nationale.
- Fiche d'Etat civil familiale pour les marié
- Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, Une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, avec copie certifiée conforme à l'original du contrat.
- Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au diplôme requis dans la spécialité,
- Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidatas la spécialité,
- Tous travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité:
- Certificat de résidence.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés en main propre (exclusivement) au niveau de la SALLE N°01 (4000 places pédagogiques) Université Sétif 2 El hidab

- La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée à quinze (15) jours ouvrables, à compter de la date du premier avis de presse écrite. **du 13 juillet 2014**
- Les dossiers incomplets ou arrivés au delà de ce délai, ne seront plus acceptés par l'administration.
- Aucun document ne sera pris en considération après dépôt du dossier.